



Courtenay

Curt'Infos

Bulletin Municipal
N°53
Octobre - Novembre - Décembre 2019

Edito



Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L52.1 et suivants du Code Électoral, relatifs à la communication en période électorale et au financement des comptes de campagne, le Curt'Infos ne publiera plus d'éditoriaux ou tout autre article relevant du débat électoral. C'est la raison pour laquelle vous ne trouverez plus dans votre journal ni l'édito du Maire, ni la tribune de libre expression de la majorité et de l'opposition municipale.

Bien entendu, les autres rubriques du journal restent inchangées.
Bonne lecture à toutes et à tous.

Francis TISSERAND, Maire de Courtenay

Photothèque

14 juillet



Foire exposition
artisanale et commerciale



Vide-greniers



Rentrée 2019



Forum des associations



Exposition Lorenzo Padilla



Concert «Calle Tentacion»



Concert Georges Chelon



Journées Européennes
du patrimoine



ÉCOLE PRIMAIRE

Année scolaire 2019-2020

RENTRÉE DE SEPTEMBRE

Horaires

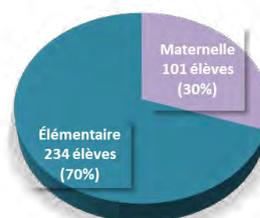
Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Maternelle : 08h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Élémentaire : 08h45 à 11h45 et 13h30 à 16h30

EFFECTIFS

335 élèves le jour de la rentrée scolaire, le 02 septembre 2019
(101 en Maternelle et 234 en Élémentaire)



Cet effectif tient compte :

- . des 58 enfants nouvellement inscrits (enfants en âge d'intégrer la Maternelle et enfants ayant emménagé sur la Commune durant l'été) : 40 en Maternelle et 18 en Élémentaire ;
- . du départ de Courtenay de certaines familles ;
- . de l'entrée au Collège des élèves de CM2 (45 enfants).

RÉPARTITION DES CLASSES

4 classes en Maternelle

Niveaux	Effectifs
PS/MS 1 : Mme MARTIN	27
PS/MS 2 : Mme BODIN	27
PS/GS 1 : Mme VIRAT	23
PS/GS 2 : Mme PÉRICHON	24

Nous noterons le départ de Madame GRANCOURT (qui encadrerait une classe de Petite et Grande Sections) et de Madame WOJCIECZYNSKI (qui encadrerait une classe de CP). Nous accueillons Madame BODIN en maternelle, Madame JALLET en CP et Madame MOREAU sur le dispositif ULIS (les élèves sont inscrits dans les classes élémentaires).

10 classes en Élémentaire

Niveaux	Effectifs
CP 1 : Mme AUGEREAU	21
CP 2 : Mme JALLET	21
CE1A : Mme PIÉGU	24
CE1 B : Mme VIGNOT	24
CE1/CE2 : M. BERTAUX	20
CE2 : Mme NEVES	24
CE2 /CM1 : Mme LEPAGE	21
CM1 A : Mme PICOT	23
CM1 B : Mme FONTE	25
CM2 : M. DAVIAUD	31
Dispositif ULIS : Mme MOREAU	4

Le mot de Monsieur Pascal JACQUIN, Directeur de l'Ecole primaire de Courtenay

« Nous sommes toujours dans une phase de légère décroissance démographique. Certes, le niveau des effectifs est plus agréable pour le travail scolaire, mais cela nous oblige à procéder à de nombreux ajustements pour mieux répartir les élèves dans les classes. Cette année, nous accueillons un dispositif ULIS école (pour un effectif de 12 élèves maximum). Les enfants qui en bénéficient sont inscrits dans les classes (ce qui répond au texte de loi sur l'école inclusive) et sont pris en charge par un 2^{ème} enseignant dans les domaines du français et des mathématiques. La poursuite de la scolarité pourra se faire au collège qui possède la même structure.

Rappelons que l'Ecole bénéficie, depuis plusieurs années, d'intervenants extérieurs - Madame Sylvie SCHOEN (Musique), Monsieur Thomas CHEVALLIER (Education Physique et Sportive) - ainsi que l'aide de nombreux parents (aide aux devoirs, rencontres sportives, sorties pédagogiques...). Le travail avec ces partenaires et l'Association des Parents d'Elèves est important pour la vie de l'Ecole.

Nous recherchons aussi des personnes en service civique afin de nous aider pour l'accueil et la gestion de la bibliothèque.

Les élèves de CM2, depuis 7 ans, partent en classe découverte, le plus souvent à Lans-en-Vercors. Cette année encore, l'école envisage une classe découverte pour la classe de CM2, au printemps 2020. C'est un projet commun et il est important que chaque enfant puisse y participer. Un projet sur 2 nuitées est à l'étude pour les classes de CE1.

Les classes de CM1 participeront au projet « Ecole et Cinéma » (3 films sont programmés dans l'année). De même, deux projets artistiques sont en préparation pour cette année.

Avec l'ouverture de la Médiathèque du nouveau Pôle culturel, des actions spécifiques et régulières vont se poursuivre pour que les élèves bénéficient de ce nouvel équipement.

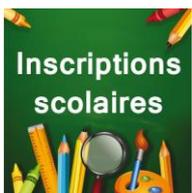
Avec les actions menées dans le cadre des Virades de l'espoir, la découverte des petits déjeuners en Maternelle, les rencontres sportives, les rencontres avec les Aînés, les actions de préventions avec la Gendarmerie, la Sécurité routière et les différentes sorties pédagogiques (etc.), l'année scolaire 2019-2020 s'annonce encore pleine de projets.

Le RASED (Réseau d'Aide et de Soutien aux Elèves en Difficulté) reste bien présent sur l'Ecole avec Mesdames Isabelle LEFEBVRE (Psychologue de l'Education nationale) et Mireille CHARVET, enseignante spécialisée (Maître E). En complément du travail des enseignants, le RASED dispense, aux élèves qui rencontrent des difficultés (en maternelle ou en élémentaire), des aides spécialisées et pédagogiques afin de leur apporter une meilleure réponse aux problématiques d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires.

Rappelons que le niveau du VIGIPIRATE (risque attentat renforcé) nous impose plus de contraintes de sécurité. Des exercices spécifiques de sécurité sont effectués régulièrement. Une vigilance accrue et un respect des règles aux abords de l'établissement de la part de TOUS est nécessaire. Le respect des horaires d'entrée facilite cette vigilance et permet aux enfants de débiter la journée scolaire plus sereinement. »

Vous êtes nouvel arrivant sur la Commune et vous souhaitez inscrire votre enfant à l'École primaire de Courtenay en cours d'année scolaire...

Contactez le Service des Inscriptions scolaires de la Mairie. Un rendez-vous vous sera proposé au cours duquel il vous faudra présenter les **originaux** suivants :



- ✓ Le livret de famille ;
- ✓ Le carnet de santé (vaccinations obligatoires à jour) ;
- ✓ Un justificatif de domicile (facture électricité ou eau...) de moins de 3 mois ;
- ✓ Un jugement ou un justificatif de l'autorité parentale, en cas de séparation des deux parents ;
- ✓ Le certificat de radiation de l'école d'origine.

Renseignements auprès du Service des Inscriptions scolaires

(Tél : 02.38.97.27.88 / scolaire@courtenay45.com) ou sur le site internet de la Ville

(<http://www.courtenay45.fr> - rubrique Enfance).

Mise à jour du quotient familial au 1^{er} janvier 2020



Les parents des enfants scolarisés à l'Ecole primaire et déjeunant au Restaurant scolaire doivent faire recalculer le prix du repas de leur(s) enfant(s) à chaque fin d'année pour l'année civile à venir. Ils s'adresseront à l'Accueil de la Mairie, **entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2019**, aux heures d'ouverture habituelles, munis des documents suivants :

- ✓ Avis d'imposition ou de non-imposition 2019 des 2 conjoints (sur les revenus de 2018) ;
- ✓ Dernier avis de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur lequel figurent le numéro d'allocataire et le montant des prestations mensuelles versées.

Si ces documents ne sont pas fournis avant le 30 novembre 2019, il sera fait application du tarif le plus élevé des repas dès le 1^{er} janvier 2020.

Renseignements auprès de l'Accueil de la Mairie (Tél : 02.38.97.47.56/accueil@courtenay45.com) ou sur le site internet de la Ville (<http://www.courtenay45.fr> - rubrique Enfance).

EDITO

Cher public,

Vous avez poussé les portes de la médiathèque et vous avez été toujours présents lors des manifestations qui ont été proposées depuis son ouverture le 9 avril 2019 ; semaine de la petite enfance ; exposition et dédicace de l'auteure Claire Cantais. Nous vous remercions de votre fidélité.

L'équipe de la médiathèque du Pôle culturel et associatif s'emploie à vous offrir des services de qualité ainsi qu'une programmation culturelle riche et variée.

Parce que nous sommes convaincus de la nécessité du faire ensemble pour vivre ensemble, la programmation de la Médiathèque propose des spectacles, des expositions, des conférences, des projets construits en partenariat avec les services municipaux, les associations, les écoles et le collège, ainsi qu'avec d'autres médiathèques du département.

Cette programmation s'adresse à chacun.

A vos agendas ! Retrouvez tous les rendez-vous sur www.courtenay45.fr

Les bébés lecteurs, l'heure du conte, les spectacles, les expositions...

Depuis septembre, le mardi, c'est la folie !

La MICRO-FOLIE c'est parti ! Le musée numérique, une offre culturelle unique.

Rendez-vous de 16h00 à 17h00 en visite libre.

La réalité virtuelle, la station Viktor Romeo ouverte le mercredi et le samedi.

Renseignements auprès du personnel de la médiathèque au 02.38.97.34.95

Corinne LORENTZ, Responsable du Pôle culturel et associatif



M^{Ecole Municipale de} Musique et de Danse

Une nouvelle année commence pour l'École municipale de musique et de danse !

1^{ère} rentrée dans ce nouveau lieu magnifique, et plein de projets.

Pour ce trimestre automnal, vous pourrez assister à plusieurs prestations de nos élèves au Pôle culturel et associatif :

- Répétition de l'orchestre lors d'un échange des orchestres à corde de nos élèves et de nos voisins de l'Yonne (12/10)
- Café-concert (19/10)
- Tremplin pour des groupes de rock en partenariat avec le Crédit Agricole (13/11)

- Une masterclass sur les musiques médiévales, Renaissance et Baroque pour faire écho à l'année Léonard DE VINCI avec ateliers chantés et dansés, suivie d'un concert de l'ensemble « Les Verseaux du Loing » (23/11)
- Un concert des deux orchestres à cordes de nos élèves et de nos voisins de l'Yonne (01/12)
- La participation des ateliers Pop-Rock au Téléthon (07/12)
- Le concert du solstice, rendez-vous, maintenant traditionnel, avant les fêtes de fin d'année, qui aura lieu maintenant au Pôle culturel (18/12).



Nous proposerons aussi dans le courant de l'année scolaire, des heures musicales, des cours ouverts à tous de culture musicale et bien sûr notre spectacle annuel, le gala de danse et la fête de la musique. Nous vous y attendons nombreux.

Belle année en perspective !

Marido PROUST, Directrice de l'École municipale de musique et de danse

Finances - Informations Pôle culturel et associatif

DEPENSES DU POLE CULTUREL ET ASSOCIATIF			RECETTES ATTENDUES	
	HT	TTC		
ETUDES				
Maîtrise d'œuvre et études diverses	735 437,99 €	882 460,25 €		
TRAVAUX ET FOURNITURES				
DEMOLITION DE L'ANCIEN COLLEGE ET CINEMA	230 161,25 €	276 193,51 €		
TRAVAUX	3 792 732,19 €	4 535 903,38 €	SUBVENTIONS	1 693 385,33 €
EQUIPEMENTS	98 892,01 €	118 670,42 €	RECUPERATION FCTVA -16,4%	953 369,32 €
TOTAL	4 857 223,44 €	5 813 227,56 €	TOTAL	2 646 754,65 €
Total Supporté par la Commune (DEPENSES - SUBVENTIONS - FCTVA) en TTC				3 166 472,91 €

René COUSTEIX, Adjoint aux finances

Social

RAPPEL DES PERMANENCES

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

Permanence au Centre social les jeudis de 9h00 à 12h00 sans rendez-vous et l'après-midi sur rendez-vous au 3646.

ATTENTION !

PAS DE PERMANENCE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES DU LOIRET

CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

PAS DE PERMANENCE AU CENTRE SOCIAL

Veillez-vous rendre au Centre Saint Roch,
61 Rue André Coquillet,
45200 Montargis (9h00-12h30/13h30-16h00).

Pour les envois postaux : CAF DU LOIRET, TSA 62207,
18 931 BOURGES CEDEX 9.

Télémédecine

Healphi



CABINET DE TÉLÉCONSULTATION

Le cabinet de téléconsultation vous accueille sur rendez-vous les mardis et jeudis après-midi de 14h00 à 16h00, au sein de la Résidence Autonomie, 8 rue des Pâturaux à Courtenay.

Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 02.38.92.70.98 ou sur internet www.healphi.com.

L'OPPOSITION MUNICIPALE

Conformément aux articles L52.1 et suivants du Code Électoral, relatifs à la communication en période électorale et au financement des comptes de campagne, le Curt'Infos ne publiera plus d'éditoriaux ou tout autre article relevant du débat électoral.

LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Conformément aux articles L52.1 et suivants du Code Électoral, relatifs à la communication en période électorale et au financement des comptes de campagne, le Curt'Infos ne publiera plus d'éditoriaux ou tout autre article relevant du débat électoral.



TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

LES ARBRES ET LES HAIES EN BORDURE DES ROUTES

Que les plantations sur votre terrain sont agréables. Outre l'agrément visuel, elles apportent fraîcheur et ombre. Mais attention qu'elles ne deviennent pas source de conflit de voisinage ou pire, un danger pour la circulation routière.

Sans entrer dans les détails, nous verrons ici les obligations des propriétaires des terrains boisés ou simplement arborés !

PLANTATIONS EN LIMITE DE PROPRIÉTÉS

C'est l'article 671 du Code Civil qui établit les règles entre particuliers. Les arbres doivent être plantés à 2 mètres et plus de la mitoyenneté, à moins qu'ils soient maintenus à moins de 2 mètres de hauteur.

PLANTATIONS EN BORDURE DE TOUT TYPE DE VOIE PUBLIQUE

Selon les dispositions de l'article R.116-2 du Code de la voirie et sauf autorisation spéciale, il est interdit de planter ou de laisser croître des arbres ou des haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier,

PLANTATIONS A PROXIMITÉ DES CROISEMENTS DES VIRAGES OU POINTS DANGEREUX

Il faut savoir aussi que selon les articles L.114-& à

L.114-8, et de l'article D.161-22 du code rural et de la pêche, des servitudes de visibilité peuvent imposer que les plantations d'arbres soient maintenues à une distance suffisante pour augmenter la visibilité en ces endroits, en général la distance est portée à cinq mètres.

AUTRES CAS PARTICULIERS

Nous n'allons pas aborder les règles particulières, mais il faut savoir qu'il y a aussi des règles faites pour protéger les forêts et bois, les lignes SNCF, les lignes de distribution de l'électricité, les canalisations et les cours d'eau...

OBLIGATIONS DES RIVERAINS

En vertu des règles susmentionnées et afin de protéger la sécurité publique, l'autorité administrative doit imposer que les arbres soient élagués en limite du domaine public et/ou supprimés dans les virages, carrefours ou de tout endroit dangereux. A défaut du non respect des règles et/ou des mises en demeure, les travaux seront faits d'autorité aux frais des propriétaires.

En cas de dommages occasionnés par le non respect des règles, mais surtout d'accident corporel de la circulation, la responsabilité pénale et civile des propriétaires peut être engagée !

Joseph TORRÈS, Conseiller municipal, Délégué à la sécurité, à la tranquillité publique et à la sécurité routière.

L'association «Fais Bouger ta ville»



Voilà 2 ans que l'association Fais Bouger Ta Ville est née.

J'avais l'ambition de vouloir redynamiser la ville de Courtenay.

Je me suis donc lancée avec un CaniCross et un premier carnaval qui ont eu beaucoup de succès.

Cela m'a motivé pour la suite, avec l'organisation d'une chasse aux œufs, d'une chasse aux trésors, d'un tournoi de paintball, Halloween... avec toujours plus de monde.

Nous avons reçu beaucoup d'encouragements de la part des riverains, des commerçants...

La Mairie de Courtenay nous aide beaucoup en

besoin matériel, les services techniques font tout leur possible pour nous installer les tonnelles, tables, chaises, scène... pour la réussite de nos manifestations.

Nous avons au sein de l'association beaucoup de bénévoles dynamiques et motivés !!!

Je les remercie du fond du cœur pour leur soutien.

Après la piste des indiens et le loto, venez nombreux le 1^{er} novembre pour Halloween. Jeux, activités, potion magique, concours de citrouille seront de la partie...

Adélaïde GERMANN, Présidente de l'association «Fais Bouger Ta Ville»



ACTION DE PRÉVENTION DES CHUTES



Cette action est destinée aux personnes de plus de 60 ans domiciliées sur Courtenay et aux alentours.

Lors de cette action, les participants pourront travailler l'équilibre, apprendre à tomber et se relever, se déplacer avec plus de stabilité...

Cette action se déroulera les lundis de 14h00 à 15h30, les 7, 14, 21 et 28 octobre, les 4, 18 et 25 novembre puis les 2, 9 et 16 décembre 2019 au Foyer municipal de Courtenay.

L'ORPADAM-CLIC est en lien avec la conférence des financeurs afin de pouvoir mettre en place ces actions de prévention.

Renseignements et inscriptions au 02.38.85.85.33.

CALENDRIER 2019 - MANIFESTATIONS

DATE	ÉVÉNEMENT	ORGANISATEUR
OCTOBRE		
mercredi 09 octobre	Heure du conte - Médiathèque municipale	Service culturel
jeudi 10 octobre	Thé dansant - Foyer municipal	Monsieur Jean-Pierre ROUGET
samedi 12 octobre	Fête de l'Énergie et du climat Foyer municipal / Pôle culturel et associatif Heure du conte - Médiathèque municipale	PETR du Montargois-en-Gâtinais Service culturel
jeudi 17 octobre	Thé dansant - Foyer municipal	Monsieur Jean-Pierre ROUGET
samedi 19 octobre	Café concert - Hall du Pôle culturel et associatif	École municipale de musique et de danse
mercredi 30 octobre	Rencontre avec les musiciens du Collectif Swing Salle de spectacle du Pôle culturel et associatif	Service culturel
NOVEMBRE		
samedi 02 novembre	Concert Collectif Swing Salle de spectacle du Pôle culturel et associatif	Service culturel
dimanche 03 novembre	LOTO - Foyer municipal	Gatinais Sport Events
mardi 05 novembre	Bébés lecteurs - Médiathèque municipale	Service culturel
jeudi 07 novembre	Thé dansant - Foyer municipal	Monsieur Jean-Pierre ROUGET
samedi 09 novembre	Vernissage Exposition renaissance et art contemporain Hall du Pôle culturel et associatif / Médiathèque municipale	Service culturel / Association ERYA / Collège
du 09 au 30 novembre	Exposition renaissance et art contemporain Hall du Pôle culturel et associatif / Médiathèque municipale	Service culturel et Association ERYA
lundi 11 novembre	Cérémonie Armistice 1918	Service fêtes et cérémonies
mercredi 13 novembre	Heure du conte - Médiathèque municipale	Service culturel
jeudi 14 novembre	Thé dansant - Foyer municipal	Monsieur Jean-Pierre ROUGET
samedi 16 novembre	Opéra Bus « Ensemble la rêveuse » - Parvis du Pôle culturel et associatif Dégustation « Les mets de la Renaissance » Hall du Pôle culturel et associatif	Service culturel
dimanche 17 novembre	Repas choucroute - Foyer municipal	Comité de Jumelage
vendredi 22 novembre	Remise des diplômes du concours des jardins fleuris Salle polyvalente	Services techniques
samedi 23 novembre	Exposition vente - Foyer municipal Rencontre musicale - Salle de spectacle du Pôle culturel et associatif	Association de cartonnage École municipale de musique et de danse
samedi 30 novembre	Marché de Noël - Halle / Foyer municipal Heure du conte - Médiathèque municipale	GCAIC Service culturel
DÉCEMBRE		
Dimanche 1 ^{er} dimanche	LOTO - Foyer municipal Concert - Salle de spectacle du Pôle culturel et associatif	Danse claquettes et majorettes École municipale de musique et de danse
jeudi 5 décembre	Thé dansant - Foyer municipal	Monsieur Jean-Pierre ROUGET
samedi 07 décembre	Bourse aux jouets - Foyer municipal Téléthon - Sous la halle / Restaurant scolaire Concert Lucibela - Salle de spectacle du Pôle culturel et associatif	Printemps Automne AFM Téléthon Service culturel
mardi 10 décembre	Bébés lecteurs - Médiathèque municipale	Service culturel
mercredi 11 décembre	Heure du conte avec la conteuse Céline HARLINGUE Médiathèque municipale	Service culturel
jeudi 12 décembre	Thé dansant - Foyer municipal	Monsieur Jean-Pierre ROUGET
samedi 14 décembre	Heure du conte - Médiathèque municipale	Service culturel
mercredi 18 décembre	Concert - Salle de spectacle du Pôle culturel et associatif	École municipale de musique et de danse
dimanche 22 décembre	LOTO - Foyer municipal	Comité de jumelage
dimanche 29 décembre	Thé dansant - Foyer municipal	Monsieur Jean-Pierre ROUGET

Informations données à titre indicatif, susceptibles de modifications.

Publication de la Mairie de Courtenay - Octobre 2019 - ISSN 1629 - 0887

Imprimé sur papier PEFC par CHEVILLON IMPRIMEUR (89 SENS)

Directeur de la publication : F. TISSERAND

Conception : Service Communication - Rédaction : Services municipaux - Mairie de Courtenay

Crédit photos : Service Communication de la Mairie de Courtenay - Sandrine Manteau - Michel Rosso - Valérie Rodriguez

MAIRIE DE COURTENAY - 1 Place Honoré Combe - Tél 02.38.97.40.46 - Fax 02.38.97.37.16 - <http://www.courtenay45.fr>

Accueil - Etat civil : 02 38 97 47 56 - Urbanisme : 02 38 97 47 54 - Secrétariat du Maire : 02 38 97 27 88 - Travaux : 02 38 97 47 53 - Inscriptions scolaires : 02 38 97 27 88

Comptabilité : 02 38 97 47 52 - Social : 02 38 97 27 80 - Services techniques : 02 38 97 77 84 - Police municipale : 02 38 97 54 81

Fêtes et cérémonies : 02 38 97 27 87 - Communication : 02 38 97 47 59 - Personnel : 02 38 97 47 51 - Médiathèque municipale : 02 38 97 34 95

École municipale de musique et de danse : 02 38 97 47 13

Crèche et Halle-gardiennage Intercommunales : 02 38 97 46 73 - Accueil de Loisirs Intercommunal et Garderie Périscolaire : 02 38 97 07 91

Relais Assistantes Maternelles Intercommunal : 02 38 97 45 58 - École primaire : 02 38 97 43 05 - Restaurant scolaire : 02 38 97 06 17

